



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MERCREDI 20 MAI 2026 À 19 H 00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public - Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2026
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 23 et 30 avril 2026 ainsi que du 12 mai 2026

2. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du Règlement no 0774-035 modifiant le Règlement no 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités
 - *Amendement au règlement*
 - *Le ministère de la Sécurité publique fixe les tarifs de certains services policiers, comme les vérifications d'antécédents judiciaires. Ces tarifs sont indexés annuellement. Lorsque les nouveaux montants entrent en vigueur, le ministère transmet un avis officiel à la Ville. Après la réception de cet avis, la Ville doit mettre à jour l'annexe 12 du règlement 0774-000 sur la tarification. Cette mise à jour permet de s'assurer que les tarifs locaux demeurent conformes aux règles provinciales*
 - *Districts : Tous*
- 2.2 Adoption du Règlement no 0948-003 modifiant le Règlement no 0948-000 assujettissant l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense liée à l'ajout, la mise à niveau, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux nécessaires au contrôle des débordements du réseau d'égout sanitaire et création d'un fonds dédié à cette fin
 - *Amendement au règlement*
 - *Le règlement 0948-000, qui encadre le paiement d'une compensation financière à la Ville pour certains projets résidentiels, doit être modifié afin de se conformer à la Loi (LQ 2023, c. 33). Cette modification vise à exclure de cette compensation certains types de logements, notamment les logements à loyer modique ou modeste, ainsi que les logements abordables faisant l'objet d'une entente avec un organisme public (comme la SHQ, une municipalité ou la SCHL) ou d'un programme officiel, afin d'assurer le maintien de loyers accessibles*
 - *Districts : Tous*
- 2.3 Adoption du Règlement d'emprunt parapluie no 1037-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les opérations ainsi qu'un emprunt de 15 750 000 \$
 - *Nouveau règlement*
 - *En mars dernier, le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'entente avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion des véhicules de la Ville. Pour éviter toute interruption des*

services, la Ville doit rapidement acheter des véhicules et des équipements (plus de 50) pour ses différents services. Un règlement d'emprunt est donc nécessaire afin de financer ces achats avant la fin de l'entente, prévue le 30 septembre 2026

- L'acquisition de nouveaux véhicules ou leur rachat ciblé permettra à la Ville de réaliser des économies financières tout en optimisant son efficacité opérationnelle, comparativement à la location à long terme
- Districts : Tous

2.4 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0280-176 modifiant le Règlement no 0280-000 sur la circulation et le stationnement

- Modification du règlement dans le but de prolonger la zone de stationnement réservée aux détenteurs de vignettes résidents sur la rue des Eaux-Vives (côté pair) ainsi que l'ajout de stationnement interdit en tout temps du côté opposé (impair)
- District : 2

2.5 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt no PR-1038-000 décrétant une dépense pour des travaux de reconstruction du poste de pompage Saint-Antoine ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$

- Nouveau règlement d'emprunt au montant de 4 000 000 \$ pour les travaux de réfection du poste de pompage principal Saint-Antoine
- 100 % à l'ensemble desservis égout
- Terme : 20 ans
- Tenue de registre du 1^{er} au 5 juin 2026
- Districts : 7 et 8

2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt no PR-1039-000 décrétant une dépense pour l'aménagement du lien de mobilité active Est-Ouest, phase 1 ainsi qu'un emprunt de 1 100 000 \$

- Nouveau règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux d'aménagement du lien de mobilité active Est-Ouest dans l'emprise ferroviaire – Phase 1, située au nord du boulevard Lajeunesse sur une distance de 870 mètres
- 100 % à l'ensemble
- Terme : 20 ans
- Tenue de registre du 1^{er} au 5 juin 2026
- District : 10

2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt no PR-1040-000 décrétant une dépense pour des travaux de modification d'un régulateur de débit sanitaire ainsi qu'un emprunt de 250 000 \$

- La Ville souhaite adopter un règlement d'emprunt de 250 000 \$ afin de réaliser les travaux de modification du régulateur n°2 pour le réseau d'égout d'eaux usées. Ces travaux permettront de compléter les mesures compensatoires du centre-ville, rendant ainsi possible la mise en chantier de nouveaux développements.
- 100 % à l'ensemble desservis égout et/ou réserve financière
- Terme : 20 ans
- Tenue de registre du 1^{er} au 5 juin 2026
- District : 6

2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de règlement no PR-0887-005 modifiant le Règlement no 0887-000 sur la gestion des matières résiduelles

- Amendement au règlement
- La modification du règlement vise à clarifier les matières acceptées ou refusées, dont les encombrants et les matières recyclables, pour assurer la sécurité des éboueurs et respecter les définitions d'Éco Entreprises Québec. Elle encadre aussi la collecte des matières organiques et le suivi des résidus de construction, rénovation et démolition afin de réduire l'enfouissement
- Districts : Tous

3. **ZONAGE**

3.1 Dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique des 5 et 12 mai 2026

- 3 certificats

3.2 Adoption du Règlement no 0351-010 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage

- Amendement au règlement
- En lien avec le projet immobilier sur le site du stationnement P3 au centre-ville. Il vise à permettre un ou deux étages supplémentaires si le bâtiment comporte un nombre équivalent d'étages destinés au stationnement

accessible au public. Il vise également à autoriser le stationnement accessible au public à titre d'usage additionnel pour certains bâtiments d'au moins 4 étages

- Consultation publique a eu lieu le 30 avril 2026
- District : Tous

3.3 Adoption du Règlement no 0363-001 modifiant le Règlement no 0363-000 sur la démolition d'immeubles

- Ajouter les immeubles identifiés à l'inventaire de la MRC de La Rivière-du-Nord aux immeubles visés par le Règlement numéro 0363-000 sur la démolition d'immeubles, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Le nombre de bâtiments dans l'inventaire de la MRC situés à Saint-Jérôme : 972 bâtiments
- Les immeubles identifiés seront ajoutés comme immeubles patrimoniaux
- Districts : Tous

3.4 Adoption du second projet de règlement no PR-0351-008 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage

- Amendement au règlement
- Projet de règlement en lien avec différents amendements visant à autoriser certains usages additionnels et certaines constructions accessoires pour diverses classes d'usages non résidentiels. Le projet comprend également des corrections aux règles applicables à certaines constructions accessoires ainsi qu'une modification nécessaire afin d'encadrer un projet aux immeubles sis au 620 et au 640, rue Castonguay, déposé à la Commission sur les milieux de vie et de l'aménagement durable du 9 mars dernier
- Consultation publique a eu lieu le 12 mai 2026
- Districts : Tous

3.5 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20178 - 1054 à 1058, chemin de la Rivière-du-Nord - Lot 2 225 040 du cadastre du Québec

- Visant l'ajustement de normes d'équipements, de clôtures et d'accès afin de permettre la construction d'une station de pompage et d'un barrage, renforçant la sécurité civile, la fiabilité des services essentiels et la résilience des infrastructures publiques, en cohérence avec les orientations du PUMD
- District : 1

3.6 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20024 - 2052, boulevard du Curé-Labelle - Lot 4 034 842 du cadastre du Québec

- Visant l'ajout d'une seconde enseigne et son installation sur une façade sans accès afin de permettre l'affichage d'un restaurant, puisque cela crée une surcharge visuelle, nuit à la qualité du paysage urbain et va à l'encontre des orientations du PUMD favorisant un affichage sobre, lisible et équitable pour les citoyens
- District : 2

3.7 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20036 - 1014, rue Fernand – Lot 6 393 318 du cadastre du Québec

- Visant à permettre l'implantation d'un garage isolé devant la façade du bâtiment principal afin de réaliser un projet résidentiel respectueux du milieu boisé, limitant la coupe d'arbres et favorisant la protection des milieux naturels, en cohérence avec le PUMD et la qualité de vie du voisinage
- District : 12

3.8 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20046 - 895, rue Saint-Vincent – Lot 3 944 431 du cadastre du Québec

- Visant la réduction de la marge latérale afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à une habitation unifamiliale, améliorant la sécurité hivernale, l'accessibilité et le maintien à domicile, tout en s'intégrant harmonieusement au voisinage, en cohérence avec le PUMD et la qualité de vie des citoyens
- District : 10

3.9 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20063 - 885, avenue du Parc – Lot 2 350 063 du cadastre du Québec

- Visant l'aménagement de rangements extérieurs dans un bâtiment accessoire afin de permettre l'ajout de deux logements à un immeuble résidentiel existant. Ce projet favorise une densification douce, des logements plus fonctionnels et une meilleure utilisation du parc immobilier, en cohérence avec les orientations du PUMD axées sur des milieux de vie complets et accessibles
- District : 7

3.10 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20066 - 83, rue Gagnon - Lot 2 350 896 du cadastre du Québec

- Visant à l'ajustement de normes d'accès, de circulation et de bandes paysagères afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 6 logements, favorisant la densification douce, la diversification de l'offre résidentielle et un milieu de vie durable, en cohérence avec les orientations du PUMD et du secteur à consolider
- District : 6

- 3.11 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20067 - Rue Prévost - Lot 6 611 952 du cadastre du Québec
- *Visant la réduction de la marge arrière, l'implantation du stationnement et des bacs en cour avant ainsi que la diminution des ouvertures afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale sur un terrain en forte pente. Le projet optimise l'espace disponible, favorise l'ajout de logements et contribue à la vitalité résidentielle, en cohérence avec les orientations du PUMD*
 - *District : 9*
- 3.12 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20068 - Rue Latour - Lot 2 142 174 du cadastre du Québec
- *Visant la réduction de la marge avant d'insertion afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de six logements, favorisant la densification en secteur TOD, une meilleure intégration urbaine et une offre de logements adaptée aux besoins des citoyens, conformément aux orientations du PUMD axées sur des milieux compacts, accessibles et durables.*
 - *Le TOD est un développement immobilier de moyenne à haute densité, structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité, comme une gare de train, une station de métro, une station du Réseau express métropolitain (REM) ou un arrêt de bus. Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport en commun, le TOD est un quartier qui conjugue notamment les déplacements actifs, la mixité sociale et le design urbain. Le TOD entend répondre aux changements de valeur exprimés par la population en matière de développement durable.*
 - *District : 6*
- 3.13 Demande d'usage conditionnel no UC 2025-20159 - 260, rue De Martigny Ouest – Lot 2 139 413 du cadastre du Québec
- *Visant l'ajout d'un service au volant afin de permettre l'agrandissement d'un établissement de restauration rapide, en raison d'impacts négatifs sur la santé publique, la sécurité et la mobilité, ainsi que la proximité d'écoles et de milieux vulnérables, allant à l'encontre des orientations du PUMD visant des milieux de vie sains, sécuritaires et favorables aux déplacements actifs*
 - *District : 1*
- 3.14 Refus - Demande de dérogation mineure no DM 2026-20001 - 637, rue Saint-Georges – Lot 2 137 906 du cadastre du Québec
- *Visant la réduction de la marge latérale et le non-respect de la superposition des logements afin de permettre l'agrandissement d'une habitation trifamiliale en immeuble de 4 logements, puisque les travaux réalisés sans permis et non conformes nuisent à l'équité, à la qualité du cadre bâti et à la confiance citoyenne, en contradiction avec les orientations du PUMD favorisant une densification encadrée et responsable.*
 - *District : 5*
- 3.15 Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement no EXEM 2026-20069 - Rue Latour - Lot 2 142 174 du cadastre du Québec
- *Demande d'exemption d'une case visant la réduction du nombre de cases de stationnement afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de six logements, favorisant la densification en secteur TOD, la mobilité durable et l'accès aux services de proximité, au bénéfice des citoyens et conforme aux orientations du PUMD*
 - *District : 6*
- 3.16 Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement no EXEM 2026-20002 - 637, rue Saint-Georges - Lot 2 137 906 du cadastre du Québec
- *Demande d'exemption d'une case afin de permettre l'ajout d'un logement à un bâtiment résidentiel, en raison du refus préalable du PIIA 2025-20066 auquel la demande est directement associée*
 - *District : 5*
- 3.17 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20062 - 69, 116^e Avenue – Lot 4 035 191 du cadastre du Québec
- *Visant l'ajustement de normes d'implantation afin de permettre un projet de nouvelle construction résidentielle, favorisant une intégration harmonieuse au secteur, la consolidation du milieu bâti et un cadre de vie de qualité pour les citoyens, en cohérence avec les orientations du PUMD axées sur des quartiers durables et bien intégrés.*
 - *District : 2*
- 3.18 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement no PR-0351-011 modifiant le *Règlement no 0351-000 sur le zonage*
- *Visant à rendre admissibles, sous certaines conditions, les usages de commerce lourd et d'industrie légère dans un secteur précis, soit la zone IM-264, correspondant à l'immeuble situé au 905 à 922, chemin de la Rivière-du-Nord. Cette approche, encadrée par le règlement sur les usages conditionnels, permet d'assurer leur intégration harmonieuse au milieu et de limiter les impacts sur le voisinage*
 - *District : 1*

3.19 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement no PR-0359-001 modifiant le *Règlement no 0359-000 sur les usages conditionnels*

- Visant à rendre admissible une demande d'usage conditionnel et à prescrire les critères d'évaluation applicables dans la zone IM-264 afin d'y autoriser les classes d'usages « C5 – Commerce lourd » et « I2 – Industrie légère ». Cette zone comporte un seul immeuble, soit le 905-922 chemin de la Rivière-du-Nord. Des critères spécifiques sont prévus afin notamment de tenir compte de l'impact sur le milieu d'insertion, d'assurer de la plantation et du verdissement et d'assurer la présence de mesures d'atténuation et de sécurité en matière de mobilité et de stationnement
- District : 1

3.20 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement no PR-0350-004 modifiant le *Règlement no 0350-000 sur le plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)*

- Visant à la correction du règlement suite à une erreur au règlement 0350-002, au plan 2 en annexe 1, il y a lieu de remplacer le plan pour éviter une mauvaise lecture de la légende, deux éléments ayant été interchangés. (Secteur de consolidation différée et zone particulière de développement). Le Conseil n'a jamais exprimé la volonté de modifier ce plan.
- Districts : tous

3.21 Demande de dérogation mineure no DM 2025-20199 - 856, rue du Faubourg – Lot 6 579 358 du cadastre du Québec

- Visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (permis 2025-01513). L'arpenteur-géomètre a constaté que le bâtiment empiète sur la marge avant. La dérogation vise à régulariser cet empiètement non conforme à la réglementation en vigueur.
- District : 10

4. DEMANDE DE PERMIS - PIIA - DÉMOLITION

4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20066 - 637, rue Saint-Georges - Lot 2 137 906 du cadastre du Québec

- Visant la modification du revêtement, des ouvertures et l'agrandissement du bâtiment, afin de permettre l'ajout d'un logement à un bâtiment patrimonial, en raison d'une intégration inadéquate, d'une perte de caractère architectural et de matériaux peu durables, nuisant à la qualité du cadre bâti et aux objectifs du PUMD de protection du patrimoine et des milieux de vie durables
- District : 5

4.2 Demande de démolition no DEMO 2026-20019 - 396 à 402, rue Ouimet – Lot 2 140 262 du cadastre du Québec

- Visant un bâtiment résidentiel de 4 logements afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 7 logements, améliorant la sécurité et l'environnement, augmentant l'offre de logements et contribuant à la densification, en cohérence avec le PUMD favorisant des milieux de vie durables et optimisés
- District : 6

4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20028 - Rue Prévost - Lot 6 611 952 du cadastre du Québec

- Visant l'intégration architecturale et l'implantation d'un bâtiment afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale, favorisant une insertion harmonieuse, la préservation du verdissement et la qualité du cadre de vie, tout en contribuant à la consolidation des quartiers et aux orientations du PUMD axées sur des milieux durables et attractifs
- District : 9

4.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20047 - 1020, rue Simone-Dubouil - Lot 6 665 906 du cadastre du Québec

- Visant l'intégration architecturale d'un bâtiment de 4 étages afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 32 logements, favorisant l'offre de logement, un milieu de vie plus vert et sécuritaire, et une densification adaptée, en cohérence avec le PUMD pour des quartiers durables et attractifs
- District : 10

4.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20048 - 1050, rue Simone-Dubouil - Lot 6 665 908 du cadastre du Québec

- Visant l'intégration architecturale d'un bâtiment de plus grande hauteur afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 32 logements, favorisant l'ajout de logements, le verdissement, des aménagements conviviaux et une meilleure offre résidentielle, en cohérence avec le PUMD visant des milieux de vie durables, complets et attractifs pour la population
- District : 10

4.6 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20064 - 129 à 131, rue Saint-Faustin - Lot 2 352 417 du cadastre du Québec

- *Visant la modification du revêtement extérieur et des éléments architecturaux afin de permettre la rénovation d'un bâtiment résidentiel patrimonial, contribuant à la mise en valeur du quartier historique, à la qualité du cadre bâti et à l'attractivité du secteur, en cohérence avec le PUMD axé sur des milieux durables et identitaires*
 - *District : 6*
- 4.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20111 - Boulevard Maisonneuve - Lot 6 644 209 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'un ensemble de triplex contigus de trois étages, en raison d'une intégration partielle au milieu et d'une implantation insuffisamment adaptée au voisinage, limitant la qualité du cadre de vie et l'atteinte des objectifs du PUMD en matière d'harmonie et de milieux durables*
 - *District : 10*
- 4.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20049 - Rue Simone-Dubouil - Lot 6 665 907 du cadastre du Québec
- *Visant l'intégration architecturale d'un bâtiment de 4 étages comprenant 32 logements, favorisant l'accès au logement, la densification harmonieuse et la qualité du milieu de vie, en cohérence avec le PUMD pour des quartiers durables et attractifs*
 - *District : 10*
- 4.9 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20052 - Rue Claude-Audy - Lot 6 701 674 du cadastre du Québec
- *Visant la construction d'un bâtiment commercial afin de permettre un projet dans un secteur industriel, en raison d'une gestion insuffisante du verdissement, d'un déboisement important et d'aménagements incomplets, nuisant à la qualité du milieu et aux objectifs du PUMD en matière d'environnement et de milieux durables*
 - *District : 10*
- 4.10 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20058 - 320, boulevard des Hauteurs - Lot 2 225 230 du cadastre du Québec
- *Visant une opération cadastrale afin de permettre la création d'un lot distinct pour une résidence existante, favorisant la pérennité du milieu agricole, la préservation des milieux naturels et une occupation du territoire cohérente, en appui au PUMD pour des milieux de vie durables et résilients*
 - *District : 2*

5. PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt - Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques - Avril 2026
- 5.2 Dépôt - Rapport sur la délégation de pouvoir - Avril 2026
- 5.3 Transfert budgétaire – Construction d'une cheminée de remplacement pour la nidification des martinets ramoneurs – Église Sainte-Paule
- *Une cheminée de remplacement doit être construite pour la nidification des martinets ramoneurs en vue de la démolition de l'église Sainte-Paule*
 - *Affectation d'un montant de 60 000 \$ du fonds de roulement 2026 pour financer ladite construction*
- 5.4 Dépense et terme de remboursement — Règlement d'emprunt parapluie 1030-000 - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 2 662 532 et 2 662 533 du cadastre du Québec – 9196-4593 Québec inc. – Projets BA 2024-6 et 2024-44 - Affaires juridiques no J-2026-020
- *Vise à autoriser l'acquisition de gré à gré ou, à défaut d'entente, l'expropriation des lots 2 662 532 et 2 662 533, pour la construction des nouveaux ateliers municipaux et affecter les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt parapluie 1030-000.*

6. ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Adjudication de contrat - Travaux d'agrandissement du lieu d'élimination de neige (LÉN) Valmont - No 2024-11 TRAV
- 6.2 Adjudication de contrat - Travaux de réfection de longues sections de pavage, et drainage à divers endroits de la Ville - Année 2026 – Chemin Saint-Camille (VP 2026-1,3) - No 2026-VSJ-123
- 6.3 Adjudication de contrat - Service de remorquage pour le Service de police pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2028 (incluant 1 an d'option) - No 2026-VSJ-023

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Dépôt - Rapport financier 2025 consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et rapport de l'auditeur indépendant
- 7.2 Contrat de service entre Réseau de transport métropolitain (EXO) et la Ville de Saint-Jérôme - Vente de titre de transport à la Gare de Saint-Jérôme
- *EXO souhaite retenir les services de la Ville pour être l'un de ses points de vente et service, afin de permettre à ses usagers, notamment d'y acheter des titres de transport, de se procurer une carte à puce et d'obtenir de l'information*
- 7.3 Entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres entre la Ville de Lachute et la de Ville de Saint-Jérôme
- *Les 2 villes désirent conclure une entente sur le partage de leur force opérationnelle et organisationnelle en cas de besoin, et ce, à un coût déterminé par celle-ci, en favorisant ainsi une économie d'échelle*
- 7.4 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées - Approbation du bilan 2025 et du plan d'action 2026
- *Le conseil doit approuver le bilan 2025 et le plan 2026 pour améliorer l'accessibilité aux services municipaux*
 - *Obligation légale et action concrète pour mieux inclure les personnes handicapées*
- 7.5 Entente modifiant l'offre d'achat et l'acte de vente entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Saint-Jérôme
- *En 1996, la Ville de Saint-Jérôme a acheté plusieurs terrains au Canadien Pacifique. Ces terrains comprennent la voie ferrée, entre les rues Latour et Ouimet. L'acte de vente dit que la Ville doit garder une bande de terrain d'au moins 40 pieds de large pour une piste récréative ou pour une voie ferrée si elle est reconstruite un jour à cet endroit*
 - *Il est proposé d'enlever la partie concernant la remise de la voie ferrée en place*
- 7.6 Convention d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Aménagement du lien de mobilité active Est-Ouest, phase 1 (VP 2025-6) - Dossier JNV84639
- *Le MTMD a confirmé que le projet d'aménagement du lien de mobilité active Est-Ouest - Phase 1, a été retenu dans le cadre dudit Programme pour un montant maximal de 501 210 \$*
 - *La présente demande au conseil municipal a pour but de convenir aux exigences demandées par le ministère afin d'officialiser l'aide financière*
- 7.7 Demande d'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'aménagement de chemin de détour temporaire sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme - Projet de conversion éclairage DEL - Routes 117, 158 et 333
- *Vise à permettre au MTMD d'utiliser certaines rues municipales comme chemins de détour dans le cadre de leurs travaux de conversion d'éclairage DEL*
- 7.8 Mainlevée pure et simple du droit de résolution sur les lots 6 541 613 et 6 541 614 du cadastre du Québec – Gestion Marcillaud
- *Le conseil est appelé à accorder une mainlevée pure et simple du droit de résolution, l'acquéreur ayant respecté ses obligations de construction*
- 7.9 Mandat à la Ville de Rosemère pour procéder à une mise en concurrence pour l'achat de produits pour le traitement des eaux potables pour 2027-2028
- *Mandat à la Ville de Rosemère pour la gestion de l'appel d'offres regroupé de la Rive-Nord pour l'achat de produit chimique pour 2027-2028*
- 7.10 Projet Quintessence – Prolongement de la rue du Ramage, de la rue Eugène et rue C – PR 2022-76
- *Suite à la volonté du promoteur de faire une demande de travaux municipaux pour une entente sur le prolongement de la rue du Ramage, de la rue Eugène et rue C, la Ville est appelée à se prononcer sur la possibilité d'approuver une entente visant des prolongements de rue hors périmètre d'urbanisation*
- 7.11 Cession de l'offre d'acquisition de droit d'emphytéose portant sur les lots 2 652 529, 2 662 530, 2 662 531, 2 662 543, 2 140 803, 3 694 390, 3 239 334 et une partie du lot 2 140 794 du cadastre du Québec pour l'implantation des nouveaux ateliers municipaux, projets BA 2024-6 et 2024-44
- *La Ville a approuvé une offre d'emphytéose afin de construire de nouveaux ateliers municipaux. Les entreprises partenaires veulent transférer leurs droits et responsabilités à une autre entreprise, tel qu'il est prévu dans l'offre, le tout avec l'autorisation de la Ville*
- 7.12 Approbation de la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) 2027-2037

- *Visé à ce que le conseil municipal approuve avec réserve la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Rivière du Nord (CSSRDN) pour 2027-2037.*

7.13 **Rétrocession du lot 6 595 843 du cadastre du Québec – Gestion Stéphane Juteau inc.**

- *Visé la demande du propriétaire de procéder à la rétrocession du lot 6 595 843 du cadastre du Québec acquis le 29 juillet 2024 et publié sous le numéro 28 867 221. Aucune construction n'a été réalisée malgré l'échéance fixée au 29 juillet 2026.*

7.14 **Création du Comité Jeunesse et nominations des membres**

- *Visé la création un comité jeunesse afin d'impliquer les adolescents dans les décisions de leur ville.*

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 **Restructuration du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social**

8.2 **Fin du lien d'emploi administratif de l'employé dossier no FE-2026002**

9. PÉRIODE DE QUESTIONS – CLÔTURE

9.1 **Public - Seconde période de questions**

9.2 **Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil**

9.3 **Parole au conseil**

9.4 **Levée de l'assemblée**

Prochaine séance ordinaire : Le 16 juin 2026